



Detournement de mineur - urgent bis

Par **flyercity2001_old**, le 19/11/2007 à 13:29

Suite de ma question du 18/11/07 et de la reponse de JuryGabi...

Merci pour votre reponse rapide qui me rassure...

Donc comme vous le dites je ne risque donc rien...cela va servir a quoi alors la plainte ou main courante qu'ils ont déposé? (je sais pas si c l'un ou l'autre mais je pense que c la main courante puisque je n'ai pas ete prevenu par la police). Je n'ai aucune relation de pouvoir ou d'autorité sur elle et je ne suis pas un ascendant... Comment se fait t'il que le policier ait donc accepté cette main courante (ou plainte?)

Concernant la menace de son frere, je dois faire une main courante ou plainte? ou j'attend? (il a l'air d'etre un peu calmé quoique...)

Lorsqu'elle aura 18 ans, si ses parents refuse tjrs notre relation (pour l'instant on leur a dit qu'on etait séparé pour calmer sa famille mm sien realité on se frequente encore) a t'elle des recours pour empecher sa famille de briser notre relation?

Bien cordialement